

EXTRAIT du REGISTRE **des Délibérations du Conseil Municipal**

OBJET : Décision modificative 1/2020 - Budget de la régie de ENERGIES

Séance du 30 septembre 2020

L'an deux mille vingt, le trente septembre, à dix-neuf heures, en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville (Ain), dûment convoqué par courrier électronique vingt-quatre septembre deux mille vingt, se sont réunis (en la salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville d'Hauteville, à Plateau d'Hauteville

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 29

Membres présents : 26

Georges BERMOND, Claire BILLON-BERTHET, Joël BORGEOU, Didier BOURGEOU, Corinne BOYER, Solange DOMINGUEZ Gérard CHAPUIS, Amélie COCHET, Humbert CRETIER, Jean-Michel CYVOCT, Jacques DRHOVIN, Philippe EMIN, Jacques FUMEX, Patrick GENOD, Alexandre LALLEMENT, Gilbert LEMOINE, Karine LIEVIN, Stéphane LYAUDET, Jessie MARIN, Alain MASSIRONI, Eliane MERMILLON, Marie-H. PERILLAT, Nicole ROSIER, Karine VANDERME, Maria GUILLERMET, Bernard CORTINOVIS

Membres absents excusés avec pouvoir : 3 (3 pouvoirs représentés)

Sébastien BEVOZ (pouvoir à Mme Marie-Hélène PERILLAT), Stéphanie PERNOD BEAUDON (pouvoir à M. Philippe EMIN), Sonia ZANI (pouvoir à Mme Eliane MERMILLON)

Secrétaire de séance

Secrétaire de séance : Madame Jessie MARIN.

Soit : 26 présents, 3 pouvoirs, donc 29 votants

Vu la délibération du 22 juillet 2020 n°2020-075 établissant le Budget annexe de la régie des énergies,

Le premier réseau de chaleur a été créé à l'origine par la commune d'Hauteville-Lompnes en vue de desservir les bâtiments municipaux, le centre hospitalier et d'autres bâtiments et résidences touristiques par une chaufferie bois installée en périphérie du bourg. Le service public industriel et commercial était exploité en régie directe par la commune d'Hauteville-Lompnes et repris par la commune de Plateau d'Hauteville. Confronté à des difficultés techniques d'exploitation ayant conduit à un service rendu dégradé, ainsi qu'à un prix de l'énergie fournie peu concurrentielle, les abonnés prévus se sont désengagés conduisant à une exploitation déficitaire du service.

Le second réseau de chaleur a été mis en place par la commune de Cormaranche-en-Bugey en vue de desservir essentiellement les bâtiments communaux.

Monsieur le Préfet de l'Ain a saisi le 14 août 2020 la Chambre Régionale des Comptes pour l'étude du budget annexe de la Régie des Energies. Cette saisine a fait l'objet d'un avis de la Chambre Régionale des Comptes rendu le 15 septembre 2020.

La Chambre Régionale des Comptes propose d'apporter au budget annexe de la Régie des Energies des modifications d'écritures budgétaires.

Considérant cet avis n°2020-0175,

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil de réaliser un mouvement de crédit cité ci-dessous :

Compte	Libellé du compte	Dépenses	Recettes
778 - 77	Produits exceptionnels		+ 200 000,00
	Total de la section de FONCTIONNEMENT	0,00	+ 200 000,00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents ou représentés,

- **CONFIRME** la délibération du 22 juillet n°2020-075 établissant le budget annexe de la régie des Energies,
- **ACCEPTE** la décision modificative du budget Régie des énergies, selon le détail exposé ci-dessus,
- **DONNE POUVOIR** au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Le Maire, Philippe EMIN

